MAIRIE de la garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

DÉPARTEMENT DU VAR.

Du Septième — jour du mois de Pluviose — an Douze de la République française, à Dix heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Elie victor Huguet

N°. 8

Huguet

âgé de vingt Cinq ans, né à Pollier les Tourcas département du var le vingt Deux du mois de juillet mil sept cent soixante dix neuf. profession de agriculteur domicilié à Pollier les Tourcas département du var fils Mineur de feu Jacques André profession de menuisier domicilié à Pollier les Tourcas département du var et de feue Christine gasquet veuve partie.

Et de Marie Marguerite Marin âgée de vingt Cinq ans, née à la garde département du var le quatre du mois de mai mil sept cent soixante dix neuf domiciliée à la garde département du var fille Mineure de feu ambroise Marin et Marie André profession de agriculteur domicilié à la garde département du var et de Pierre gasquet veuve partie.

Les Actes préliminaires sont les publications faites aux Communes de Pollier les Toulon, et Pollier les les mariage prétendu Bouquet, il résulte qu'il n'a eu aucun opposition ni empêchement au dit mariage Les actes de naissance des futurs Epoux, et extraits actes du décès des Peres et du dit Pierre André tous les dits actes ainsi que Collier de homeur du dit victor huguet

Finalement le Tribunal tenant compte des Actes et pièces ci-dessus et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsique du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Marguerite Marin

l'autre Elie victor Huguet

En présence de André gerdoy domicilié à la garde département du var profession de Commune âgé de trente ans.

De louis gerdoy domicilié à la garde département du var profession de agriculteur âgé de quarante cinq ans.

De jean Louis gerdanne domicilié à Pollier les Tourcas département du var profession de agriculteur âgé de vingt trois ans

Et de André mourchon domicilié à la garde département du var profession de Cultivateur âgé de trente Neuf ans

Après quoi, moi Joseph portal maire de la garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, tant

J. L. Gerdanne — andré gerdoy — Huguet — Mourchon — portal

MAIRIE de la garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

DÉPARTEMENT DU VAR.

Du Dixième — jour du mois de Pluviose — an Douze de la République française, à Dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Laurent Augustin Agarrad

N°. 9

agarrad

âgé de vingt-un ans, né à la garde département du Var le Dix-sept jour du mois de Juillet mil sept cent soixante douze profession de propriétaire domicilié à la garde département du Var fils mineur de feu Joseph profession de propriétaire domicilié à la garde département du Var et de Christine Gouvernier veuve partie.

Et de Marie-Anne de Saint Pierre âgée de dix neuf ans, née à la garde département de Var de la profession de propriétaire domicilié à la garde département du Var. Fille mineure de feu Joseph et de Marie Antoinette profession de ménagère domicilié à la garde département du Var et de Claire Collomb veuve partie.

Les Actes préliminaires sont les publications faites par mes officiers publics les vingt quatre Décadis Dernier et prairial plusieurs mois avant, pas quelles il résulte qu'il n'a eu aucun opposition ni empêchement au dit mariage aux termes du Bulletin du tribunal d'appel des actes des futurs époux, ainsi des Décès de propriétaires de Pierre et Joseph Gouvernier et finalement la présence du père du dit Laurent augustin agarrad et de la mère de la future épouse André Gouvernier et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie anne de saint pierre

l'autre Laurent Augustin agarrad

En présence de Honoré Huguet domicilié à la garde département du var profession de propriétaire âgé de vingt-huit ans

De Marcellin Gouvernier domicilié à la garde département du Var profession de propriétaire âgé de quarante trois ans

De Charles Gouvernier domicilié à la garde département du Var profession de Boulanger âgé de trente six ans

Et de Bruno Coulon domicilié à la garde département du var profession de propriétaire âgé de vingt-huit ans tous parens ou amis des parties.

Après quoi, moi Joseph Portal maire de la commune de la garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, [illegible]

agarrad — B. Huguet — Charles Gouvernier — Coulon — portal